

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le  
20 avril 2016, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh  
M. David Christopher, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Yvon Dumont, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Dominic Roy, Saint-Charles  
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire  
M. Géatan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Donald Therrien, Saint-Malachie  
M. Gilles Vézina, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Est absent : M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale  
M. Christian Noël, directeur général adjoint  
M. David Loranger-King, directeur du Service de  
gestion des matières résiduelles

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Yvon Bruneau  
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 mars 2016
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre : Mme Cinthia Baillargeon – Prévention alcool au volant
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
  - 7.1. Avis de conformité
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Rapport financier 2015
  - 8.3. Fonds MRC – projets régionaux
  - 8.4. Entente FDT – Politique de soutien aux projets structurants
  - 8.5. Technicien évaluation, Aménagiste stagiaire et réceptionniste – embauches
  - 8.6. Programmes SHQ
  - 8.7. Nomination représentant CADMS
  - 8.8. Entente forestière
  - 8.9. Travaux cours d'eau
  - 8.10. Mémoire sur le projet Oléoduc Énergie Est
  - 8.11. Acquisition Servitude municipalité / Avis CPTAQ
9. Matières résiduelles
  - 9.1. Suivi rencontre Armagh
  - 9.2. Disposition d'actifs
  - 9.3. Responsable des opérations – Employés manuels
10. Sécurité incendie
  - 10.1. Modification schéma de couverture de risques
11. Dossiers :
  - 11.1. Colloque
12. Procès-verbaux
  - 12.1. Comité de transport
  - 12.2. Comité de la ruralité - Voir 8.3
  - 12.3. CSP

13. Informations :
- 13.1. Tableau – Redevances carrières et sablières
  - 13.2. Répartition des parrains par municipalité – SQ
  - 13.3. Grands Prix du Tourisme 2016
  - 13.4. Naissances 2010-2015 – MRC de Bellechasse
14. Varia
- Promotion Bellechasse

Adopté unanimement.

C.M. 080-16

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2016**

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 081-16

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – MARS 2016**

Il est proposé par M. Juliette Laflamme,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de mars 2016, au montant de 1 184 624,25 \$ et celui des recettes pour le mois de mars 2016, au montant de 2 838 539,43 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

**5. RENCONTRE CINTHIA BAILLARGEON – PRÉVENTION ALCOOL AU VOLANT**

Mme Cinthia Baillargeon, responsable en prévention d'alcool au volant dans Bellechasse, nous présente le rôle du comité qui est de :

- Supporter la mise en place d'alternatives de transport et promouvoir les services existants;
- Distribuer des outils promotionnels pour la prévention de l'alcool au volant (autocollants, affiches, drapeaux, fanions, vestes et tampons encreurs);
- Sensibiliser les organisateurs d'événements à s'assurer du retour sécuritaire des personnes ayant les capacités affaiblies.

C.M. 082-16

**6. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2016-636 modifiant le règlement n°2004-507 relatif au règlement de construction de cette municipalité afin d'apporter certaines précisions en ce qui a trait aux revêtements extérieurs des murs, aux fondations et aux balcons.

ATTENDU que le règlement n°2004-507 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2016-636 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2016-636 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 083-16

**7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël a transmis le règlement n°2016-172 afin de disposer de règles lors d'ententes relatives à des travaux municipaux.

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2016-172 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°2016-172 de la municipalité de Saint-Raphaël en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 084-16

**8. DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE À LA HALTE ROUTIÈRE DE SAINT-MICHEL – APPUI**

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Yvon Dumont  
et résolu

d'appuyer la résolution no 2016-04-04-63 adoptée par la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016, concernant la formulation d'une demande faite au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une borne à recharge rapide de 400 Volts à la halte routière de Saint-Michel-de-Bellechasse situé du côté nord de l'autoroute 20.

Adopté unanimement.

## 9. RECOMMANDATION – PROJETS RÉGIONAUX RETENUS & FINANCEMENT

ATTENDU que le comité technique de la ruralité a déposé diverses recommandations en regard de l'affectation de l'enveloppe régionale du fonds régional de développement suite au classement des 17 projets déposés pour l'année 2016;

ATTENDU que le comité de la ruralité endosse les recommandations formulées par le Comité technique qui favorisent la réalisation à court terme de 11 projets à portée régionale en garantissant la participation financière de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Juliette Laflamme  
et résolu

- 1° d'entériner les recommandations formulées par les membres du Comité technique de la ruralité et le Comité de la ruralité relativement aux pointages et au classement des projets régionaux.
- 2° que les 11 projets qui ont obtenu des notes de 90 points et plus soient retenus et qu'ils reçoivent les aides financières inscrites à la colonne "Montants accordés" du tableau suivant et totalisant 187 070 \$.

### FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT PROJETS RÉGIONAUX AIDES FINANCIÈRES - COMITÉ RURALITÉ RECOMMANDATIONS

MARS 2016

#### CLASSEMENT

Noms des projets	Organismes	Pointages (Moyenne)	Rang	Coûts Projet	Montants demandés	Montants accordés
Réseaux de comités locaux - Nouveaux arrivants	Alpha Bellechasse	109,66	1	71 085 \$	24 435 \$	24 435 \$
Du temps pour prendre soin de moi	Regroupement Proches Aidants Bell.	99,379	2	14 187 \$	5 675 \$	5 675 \$
Aménagement de nouveaux locaux	Frigos Pleins	98,25	3	232 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Filon Emploi	CJE Bellechasse	97,75	4	50 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Vélo de montagne Simple trace - Phase 2	CADMS	97,25	5	145 750 \$	40 000 \$	40 000 \$
Plan de commercialisation - Mise en œuvre	Coopérative La Mauve	96,5	6	35 000 \$	14 000 \$	14 000 \$
Réalise ton rêve dans Bellechasse	Corporation développement Buckland	95,375	7	9 000 \$	3 600 \$	3 600 \$
Projet Atome	Alpha Bellechasse	94,75	8	53 935 \$	21 000 \$	21 000 \$
Simulateur chariot élévateur - Élèves HDAA	CFER de Bellechasse	91	9	45 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Les rendez-vous de Bellechasse	CDC de Bellechasse	90,6	10	12 500 \$	5 000 \$	5 000 \$
Communication & développement infrastructures	Ressourcerie Bellechasse ***	90	11	13 400 \$	6 700 \$	5 360 \$

\*\*\* Subvention demandée = 6 700 \$

**TOTAL AIDES FINANCIÈRES DEMANDÉES 11 PROJETS:**

**188 410 \$**

**187 070 \$**

- 3° de demander aux promoteurs des 11 projets retenus de confirmer à la MRC avant le 1<sup>er</sup> juin 2016 les dates de début et de fin probable des travaux.

- 4° qu'un protocole de réalisation de projets soit signé par chaque organisme bénéficiaire avec la MRC.

Adopté unanimement.

C.M. 086-16

**10. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – APPROBATION**

ATTENDU que l'article 12 de l'entente relative au fonds de développement des territoires 2015-2016 stipule que la MRC doit adopter et maintenir une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

d'approuver la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Bellechasse (édition 2015-2016).

Adopté unanimement.

C.M. 087-16

**11. EMBAUCHE TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

ATTENDU qu'un poste de technicien en évaluation 2 doit être comblé suite au départ d'une employée;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été mis en place, composé de Mme Anick Beaudoin et de MM. Christian Noël et Marcel Godbout et que des entrevues ont été tenues pour le poste à combler;

ATTENDU que les membres du Comité en sont arrivés à une recommandation unanime sur le candidat à embaucher.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

1° que M. Jérémie Aubé soit embauché à titre de technicien en évaluation 2 pour un poste régulier, temps plein.

2° qu'il soit rémunéré selon la classe 6, échelon 0 de la structure salariale de la MRC.

3° que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.

C.M. 088-16

**12. EMBAUCHE AMÉNAGISTE STAGIAIRE**

ATTENDU que la MRC de Bellechasse est en pleine révision du schéma d'aménagement et qu'une personne du service a dû quitter prématurément pour son congé de maternité;

ATTENDU qu'après avoir exploré plusieurs avenues afin de faire avancer plus rapidement ce dossier, il a été constaté qu'il serait intéressant d'embaucher un stagiaire qui effectue présentement des études universitaires en aménagement et urbanisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par Martin J. Côté  
et résolu

- 1° que M. Pierre-Luc Dufour soit embauché à titre d'aménagiste stagiaire à temps plein pour l'été;
- 2° qu'il soit rémunéré selon un salaire horaire de 15 \$/heure.
- 3° que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.

C.M. 089-16

**13. EMBAUCHE RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU qu'un poste de réceptionniste doit être comblé suite au départ d'une employée;

ATTENDU que cinq entrevues ont été tenues pour le poste à combler par Mme Anick Beaudoin, directrice générale, et M. Christian Noël, directeur général adjoint;

ATTENDU que Mme Beaudoin et M. Noël recommandent l'embauche d'une candidate.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Oneil Lemieux,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

- 1° que Mme Natalie Boutin soit embauchée à titre de réceptionniste pour un poste régulier, temps plein.

- 2° qu'elle soit rémunérée selon la classe 4, échelon 2 de la structure salariale de la MRC en raison de l'expérience qu'elle a acquise lors de ses emplois antérieurs et que trois semaines de vacances rémunérées lui soient accordées après une année de travail complétée débutant le 1er mai 2016 comme date de référence.
- 3° que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.



C.M. 090-16

**14. PROGRAMMES SHQ**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a omis de soutenir les programmes SHQ dans l'annonce de son budget le 17 mars dernier;

ATTENDU que le programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) est suspendu depuis 2012;

ATTENDU que le programme RénoRégion (PRR) vient tout juste d'être mis en vigueur et qu'aucun budget n'y est rattaché;

ATTENDU que les ménages à faibles revenus sont privés de soutien financier pour la correction de défauts majeurs de leur domicile;

ATTENDU que les autres programmes et crédits d'impôt ne répondent pas aux besoins de ces ménages;

ATTENDU que la disponibilité du budget pour le programme d'adaptation de domicile (PAD) demeure nébuleuse et incertaine;

ATTENDU que le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées est impératif;

ATTENDU que le transfert de ces derniers vers des institutions représente un déracinement et génère des coûts élevés à ces mêmes personnes et à l'état.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

de demander au gouvernement du Québec d'adopter des budgets aux différents programmes offerts par la Direction de l'amélioration de l'habitat et qui répondent aux différents besoins de la population.

Adopté unanimement.

C.M. 091-16

**15. NOMINATION REPRÉSENTANT CADMS**

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

de confirmer que M. Hervé Blais continuera d'agir comme représentant de la MRC de Bellechasse au sein du Conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS).

Adopté unanimement.

C.M. 092-16

**16. ENTENTE FORESTIÈRE**

ATTENDU qu'au fil des années, la portée et l'application de la réglementation forestière ont passablement évolué;

ATTENDU qu'aucun suivi des changements et des perturbations pouvant être détectés à l'aide des images Landstat (satellite) n'a été fait en 2014 et en 2015;

ATTENDU que les demandes de permis ont passablement augmenté au fil des dernières années et que différents facteurs (marché, menace d'une épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette, nouveau programme de remboursement des taxes foncières, maturité des peuplements forestiers...) devraient faire en sorte que cette tendance se maintienne;

ATTENDU que les MRC de Bellechasse, des Etchemins, de Montmagny, de l'Islet et la ville de Lévis se sont rencontrées le 17 mars 2016 pour discuter de ces problématiques;

ATTENDU que, suite à cette rencontre, l'embauche d'un technicien en foresterie pour assister l'ingénieur forestier déjà en poste a fait l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,  
appuyé par Dominic Roy  
et résolu

que la MRC de Bellechasse participe au même titre que ses partenaires pour un montant de 5 000 \$ pour l'année 2016 afin de concrétiser l'embauche d'un technicien en foresterie.

Adopté unanimement.

C.M. 093-16

**17. TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU LABRECQUE BRANCHE 1**

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur une section de la branche 1 du cours d'eau Labrecque, sur les lots 3 587 125, 3 587 126, 3 587 127, 3 587 052, 3 587 053 et 3 587 054 pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité d'Honfleur sur quatre (4) unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien d'une section de la branche 1 du cours d'eau Labrecque, sur une distance d'environ 950 mètres sur les lots 3 587 125, 3 587 126, 3 587 127, 3 587 052, 3 587 053 et 3 587 054.
- 2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du coordonnateur des cours d'eau.

Adopté unanimement.

C.M. 094-16

**18. TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU LAFLAMME BRANCHE 9**

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur une section de la branche 9 du cours d'eau Laflamme, sur les lots 3 588 257 à 3 587 314 (rive sud) et 4 850 776 à 3 587 318 (rive nord) pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité d'Honfleur sur dix (10) unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Benoît Tanguay  
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien d'une section de la branche 9 du cours d'eau Laflamme sur une distance d'environ 1070 mètres sur les lots 3 588 257 à 3 587 314 et 4 850 776 à 3 587 318.
- 2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du coordonnateur des cours d'eau.

Adopté unanimement.

C.M. 095-16

**19. MÉMOIRE SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST**

ATTENDU que le projet d'Oléoduc Énergie Est TransCanada est prévu pour traverser d'est en ouest la MRC de Bellechasse et, plus particulièrement, dans les municipalités de Saint-Henri, Saint-Charles, Saint-Gervais, La Durantaye et Saint-Raphaël ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a accepté de se joindre aux MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup pour la préparation d'un mémoire sur l'implantation de l'Oléoduc Énergie Est en vertu de la résolution C.M. 037-16 ;

ATTENDU que le mémoire a effectivement été élaboré et que les MRC sont en accord avec son contenu et qu'il doit maintenant être déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la période des consultations ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Bellechasse concernées par la traverse de cet oléoduc dans leur territoire ont été rencontrées le 13 avril 2016 sur le contenu du mémoire et qu'elles ont démontré leur accord.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

d'approuver le mémoire du regroupement des MRC de Bellechasse, de Montmagny, de L'Islet, de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, portant sur le projet d'Oléoduc Énergie Est TransCanada et qu'il soit présenté par les délégués des MRC à l'occasion des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Adopté unanimement.

C.M. 096-16

**20. AVIS À LA CPTAQ / ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI**

ATTENDU le projet de la municipalité de Saint-Henri de procéder à l'installation et à la réfection d'une conduite d'égout située à l'arrière des lots résidentiels et commerciaux de la route Kennedy;

ATTENDU que ce projet doit être acheminé à la CPTAQ, en raison de la nécessité d'acquérir une servitude pour l'installation et la réfection de la conduite;

ATTENDU qu'un avis de conformité au schéma d'aménagement doit être transmis par la MRC à la CPTAQ.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Donald Therrien  
et résolu

- 1° d'aviser la CPTAQ que le projet de la municipalité de Saint-Henri est conforme au schéma d'aménagement ainsi qu'aux règlements régionaux s'y rapportant.
- 2° qu'en vertu des critères exprimés par l'article 62 de la LPTAAQ, la MRC recommande que ce projet soit autorisé puisqu'il constitue l'amélioration d'une infrastructure.

Adopté unanimement.

C.M. 097-16

**21. LET – MANDAT CRIQ #2**

ATTENDU que le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) vient de déposer son rapport concernant le diagnostic du lieu d'enfouissement portant sur la problématique de la qualité de l'air (odeurs et contaminants);

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite aux recommandations du CRIQ;

ATTENDU que le CRIQ a déposé la proposition de service n°51962 concernant l'élaboration d'un protocole d'essais dans le but d'établir les éléments techniques pour la mise en œuvre d'un projet de démonstration technologique visant l'utilisation de matériaux de recouvrement alternatifs pour le contrôle des émissions atmosphériques surfaciques identifiées au lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC de Bellechasse et l'élimination des émissions diffuses d'H<sub>2</sub>S et d'odeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,  
appuyé par M. Marcel Blais  
et résolu

- 1° d'accepter la proposition de service n°51962 déposée par le CRIQ dont les honoraires sont établis à 6 500 \$ taxes non incluses.
- 2° d'autoriser Mme Anick Beaudoin, directrice générale, à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce mandat.

Adopté unanimement.

C.M. 098-16

**22. SUIVI ENVIRONNEMENTAL MENSUEL DES TORCHÈRES DU LET - ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU les recommandations émises par le CRIQ dans son diagnostic du LET portant sur la problématique de la qualité de l'air.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,

appuyé par M. Gilles Nadeau

et résolu

de procéder à l'acquisition, suite à une demande de soumissions, des équipements permettant d'effectuer la caractérisation des gaz d'enfouissement aux 4 torchères du LET afin de bonifier le suivi opérationnel par un suivi environnemental mensuel et de documenter le phénomène d'atténuation naturelle qui est anticipé.

Adopté unanimement.

C.M. 099-16

**23. DISPOSITION CAMION GMC 2002**

ATTENDU que le camion GMC (unité 02-12) a été retiré de la flotte de camions utilisés pour la collecte des bacs roulants;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a reçu une proposition de service de courtage de la firme EQUIPMTL.COM, représentée par la compagnie 2440-2539 Québec Inc., située au 4915 Ambroise-Lafortune, Bur. 201, à Boisbriand, Québec, qui permet de croire que la MRC pourrait maximiser la valeur de revente de ce camion en retenant les services de cette firme;

ATTENDU que la disposition de l'unité 04-13 autorisée lors de la séance du conseil de la MRC du 16 mars 2016 pourra servir de comparatif pour évaluer le marché;

ATTENDU que cette firme expédie environ 50 % de ces équipements à l'international, et que le processus de demande de soumissions régulier effectué par la MRC ne permet pas d'avoir accès à ce marché;

ATTENDU que la MRC possède d'autres équipements qui pourraient être disposés dans un avenir rapproché.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,  
appuyé par M. Claude Lachance  
et résolu

- 1° que le conseil mandate M. David Loranger-King, directeur du service de gestion des matières résiduelles à prendre entente avec le courtier EQUIPMTL pour procéder à la disposition de ce camion;
- 2° que le prix de vente plancher de ce camion soit fixé à 15 000 \$;
- 3° que le conseil mandate M. Loranger-King, à prendre entente éventuellement avec le courtier de EQUIPMTL afin de procéder à la disposition d'autres équipements dépendamment des résultats qui seront obtenus pour la disposition du camion GMC 02-12;
- 4° que le conseil autorise M. Loranger-King, à signer les documents relatifs à cette ou ces entente (s);

Adopté unanimement.

C.M. 100-16

**24. RESPONSABLE DES OPÉRATIONS – EMPLOYÉS MANUELS**

ATTENDU que la direction propose aux membres du Conseil de procéder à une restructuration au niveau de la gestion des opérations de collecte et de transport des déchets, d'enfouissement et d'entretien mécanique qui sont effectuées par le groupe d'employés manuels (13 emplois réguliers et 6 emplois occasionnels) à Armagh;

ATTENDU que le directeur du service de gestion des matières résiduelles pourra ainsi concentrer davantage son travail sur la gestion et la planification administratives du lieu d'enfouissement comprenant notamment le suivi à accorder aux recommandations du CRIQ ainsi que sur la mise en œuvre des actions prévues par le Plan de gestion des matières résiduelles révisé incluant entre autres le traitement futur des matières organiques sur lequel la MRC devra statuer.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. Michel Bonneau  
et résolu

que M. André Laterreur, actuellement chef d'équipe, soit nommé Responsable des opérations – Employés manuels.

Adopté unanimement.

**25. MODIFICATION DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES**

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Bellechasse a été attesté le 16 juin 2015 ;

ATTENDU que ledit schéma est entré en vigueur le 2 septembre 2015 ;

ATTENDU que ledit schéma fait notamment référence à un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives basé sur le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention élaboré par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que ledit schéma fait aussi référence à des attestations de performance et à des attestations de conformité conformément au Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention;

ATTENDU la correspondance du sous-ministre associé (SMA) du ministère de la Sécurité publique transmise le 2 février 2016 à toutes les municipalités du Québec annonçant la recommandation favorable concernant la modification au programme d'entretien et de vérification des véhicules;

ATTENDU que les modifications suivantes sont maintenant en vigueur :

- Fin de l'attestation de performance (véhicules munis d'une pompe-intégrée);
- Fin de l'attestation de conformité (camions-citernes & véhicules d'élévation);
- Mise en place de la reconnaissance de conformité (acquisition de tous véhicules neufs ou usagés n'ayant pas fait l'objet d'une homologation ou d'une certification ULC).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,  
appuyé par M. Marcel Blais  
et résolu

que la MRC de Bellechasse demande au ministère de la Sécurité publique une modification de son schéma révisé de couverture de risques en vertu de l'article 28 de la Loi sur la sécurité incendie afin que celui-ci reflète la recommandation émise dans la correspondance du SMA du 2 février 2016.

Adopté unanimement.



## **26. PROCÈS VERBAUX**

Les procès-verbaux suivants sont déposés aux membres du conseil :

- Comité de transport de personnes (réunion du 6 avril 2016)
- Comité de la ruralité (réunion du 29 mars 2016)
- Comité sécurité publique (réunion du 30 mars 2016)

## **27. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du Conseil :

- Tableau – Redevances carrières et sablières
- Répartition des parrains par municipalité – SQ
- Grands Prix du Tourisme 2016
- Naissances 2010-2015 – MRC de Bellechasse

## **28. PAIEMENT CIB – PROMOTION BELLECHASSE**

M. Claude Lachance remet un chèque de 80 000 \$ provenant de la Corporation Informatique Bellechasse. Les modalités restent à déterminer quant à l'utilisation des sommes mais il fait la proposition que ce montant soit utilisé dans le cadre de l'objectif 4.2.1 de la planification stratégique qui est de faire une campagne de promotion (Vivre dans Bellechasse ou à la porte de Bellechasse) afin de tirer profit de la proximité de Lévis et Québec.

C.M. 102-16

## **29. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Benoît Tanguay

et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 55

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier